Vingt-neuvième Année. — N° 509 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 4 NOVEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 3 NOVEMBRE 1884.

LA NOUVELLE ORGANISATION DU SÉNAT

C'est demain que commence au Luxembourg la discussion du fameux projet de loi portant modification des lois organiques sur l'organisation du Sénat et relatif aux élections des sénateurs. Le Sénat va donc acquitter les obligations que le Congrès du mois d'août dernier lui avait imposées : on a exigé du Sénat qu'il se mît à la hauteur des grands courants démocratiques, qu'il se dépouillât peu à peu de tout ce qui faisait sa force et constituait son autorité contre les empiètements, les caprices et les mouvements désordonnés du suffrage universel. Le Sénat, semblable au guillottiné par persuasion, s'exécute, et pour les prochaines élections sénatoriales, la nouvelle loi, selon toute apparence, entrera en vigueur.

En somme, c'est le projet du gouvernement, avec quelques modifications, qui l'a emporté dans la commission chargée de préparer la besogne. L'organisation municipale demeure la base du système électoral du Sénat, mais avec cette différence que sous l'empire de la loi qu'il s'agit de remplacer, chaque commune, quelle que fût sa population, qu'elle s'appelât Paris ou Epinay-sur-Seine, n'avait droit qu'à un délégué, tandis qu'à l'avenir chaque commune aura droit à un nombre de délégués déterminé par la composition numérique de son conseil municipal. Les conseils composés de dix membres éliront un délégué, ceux de trente-six membres en éliront dix. Nous donnons là les chiffres extrêmes. Quant à la capitale, qui avait dû se contenter jusqu'ici d'un seul délégué, comme nous l'indiquons plus haut, elle en aura désormais vingt. Voilà un succès !

Cela dit, la grande innovation du projet qui va être discuté se résume dans la suppression des inamovibles. Il n'y aura plus de sénateur à vie. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Le fait est qu'il ne s'est trouvé personne, ni dans la presse, ni dans la commission du Sénat, pour défendre l'institution des inamovibles. En séance publique, ceux-ci se laisseront-ils juguler comme des agneaux ? Nous ne savons.

Mais nous sommes frappés de la désinvolture avec laquelle on a procédé à cet égorgement. En 1875, on avait pensé fortifier le Sénat en lui fournissant les moyens de faire entrer dans ses rangs les diverses illustrations du pays, que le suffrage populaire connaît peu et vers lesquelles il va encore moins. Le rapporteur de la commission du Sénat, M. Demôle, ne paraît guère touché de ces considérations et il répond, non sans impertinence :

Le Sénat n'est et ne peut être qu'une assemblée politique. Or, le caractère propre d'une assemblée politique est de représenter exactement, dans toutes ses parties, l'opinion publique exprimée par le corps électoral.

Ce qui veut dire : peu nous importe qu'il y ait en France des écrivains comme M. John Lemoinne, des savants comme M. Simon, ou des orateurs comme M. Buffet ; si la démocratie ne les choisit pas, ils n'ont aucun titre à siéger parmi nous, et le Sénat, qui possède d'ailleurs M. Demôle, n'a que faire de leurs services.

On laissera donc mourir les inamovibles, nommés jusqu'ici, de leur belle mort ; mais on ne les remplacera plus. Dans quelques années, s'il y a encore un Sénat, nous verrons ce qu'il sera devenu.

Nous ne pourrons pas, avant plusieurs années, juger à l'œuvre le nouveau Sénat ; mais M. Demôle nous donne déjà la mesure et l'avant-goût de la langue qu'on y parlera et qu'on y écrira. Quant au Sénat de 1875, qui a laissé mettre sa propre existence en question, en renonçant au bénéfice de la loi constitutionnelle protectrice de son organisation, il a bel et bien livré la place aux entreprises de ses ennemis. Dans quelque temps, le Sénat ressemblera tellement à la Chambre des députés ; la haute Assemblée aura tellement l'esprit, les mœurs, le tempérament politique du Palais-Bourbon, qu'on se demandera s'il n'y a pas lieu de fermer le Luxembourg. Et on le fermera.

Encore un changement probable dans la date des élections sénatoriales. Le conseil des ministres avait découvert que le mandat des sénateurs soumis au renouvellement devait durer neuf années pleines, et que, partant, les élections ne pouvaient avoir lieu que le 30 janvier. Voici que, d'après les journaux officieux, le conseil des ministres a découvert autre chose : c'est que les Chambres, aux termes de la Constitution, devant se réunir le second mardi de janvier, c'est-à-dire le 13, les sénateurs soumis à la réélection devraient siéger encore quinze jours si les élections n'avaient lieu que le 30 janvier. Donc, on nous annonce maintenant que les élections sénatoriales auront lieu le 11 janvier ; il est possible, néanmoins, que les ministres fassent encore quelque découverte qui les oblige de nouveau à changer la date.

***

On avait prétendu que le ministre de la guerre avait prescrit d'acheter des chevaux à l'étranger. Interrogé sur ce point par M. Hervé-Mangon, député, M. le ministre de la guerre lui répond pour démentir cette nouvelle. La lettre se termine par cette phrase : « Il y a donc lieu de tuer dans l'œuf ce canard électoral. » Nous doutons fort que les ministres d'autrefois, aient jamais employé un tel langage dans leur correspondance officielle. Il est vrai que M. Gambetta, auquel on reprochait un jour la désinvolture de certains républicains des plus hautes sphères, répondait que « le temps des bégueuleries était passé ». Il y a longtemps qu'on s'en aperçoit.

***

La clémence de M. le président de la République est inépuisable. Le nommé Jacquin, condamné à mort, pour crime de parricide, par la cour d'assises de l'Isère, et le nommé Catry, condamné à mort, pour assassinat de la servante d'un curé, par la cour d'assises de la Seine-Inférieure, viennent d'être graciés par M. Grévy. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, mais ce qu'il faut noter, c'est un article de la *République française* protestant contre « cette sollicitude pour la canaille. » Et la *République française* ajoute : « Il nous semble qu'on devrait finir cette comédie. Le flot du crime monte toujours, et ce ne sont pas ces commutations de peine au moins étranges qui y mettront une barrière. » Ne trouvez-vous pas que la *République française* traite M. le président de la République avec une grande irrévérence.

UNE LETTRE DE Mgr COUILLÉ

Mgr Couillé, évêque d'Orléans, vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il célèbre et recommande comme exemple les vertus de Mgr Dupanloup. Après s'être élevé éloquemment contre les attaques dont la mémoire de son illustre prédécesseur a été l'objet, le prélat ajoute :

Un jour viendra où, les passions contemporaines étant calmées et les choses vues de loin, les enfants de l'Eglise, dans la lumière de l'impartiale histoire, rendront justice à tous ses défenseurs. Leur vie, appréciée avec justice et charité, sortira dégagée des imperfections inséparables de la nature humaine, pour ne laisser voir que l'œuvre de Dieu, accomplie par des instruments choisis.

En attendant ce jour, chers messieurs, et dans l'intérêt même d'une mémoire qui nous est si chère, fuyons l'esprit de contention et de violence, et ici, dans ce diocèse, enfants d'une même famille et d'un même père, donnons le spectacle de l'union, de la paix et de la charité.

Il est des questions de doctrine sur lesquelles l'Eglise a parlé. Elles ont pu émouvoir bien des esprits, mais la cause est jugée, il n'y a pas à y revenir. Nous avons fait le serment de garder et de défendre notre foi catholique. *In necessariis unitas.*

Il est d'autres questions dont la discussion est permise ; étudions-les de plus en plus dans la sainte liberté que nous laisse l'Eglise, mais gardons-nous d'y mêler jamais des personnalités. *In dubiis libertas.*

Enfin, en tout et partout, conservons avec un soin jaloux le trésor de la charité fraternelle. *In omnibus charitas ?*

Suivre cette ligne de conduite, c'est répondre aux désirs bien souvent exprimés par N. S. P. le Pape Léon XIII.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

A Hong-Kong

Le *National* publie la dépêche suivante :

« Notre correspondant de Hong Kong nous télégraphie de cette ville, en date du 31 octobre :

« Sur l'ordre du ministère, notre consul et le » chancelier du consulat à Tien-Tsin ont dû quitter leur poste et se rendre à Shanghaï. Cet ordre » a été donné à la suite de troubles très graves » qui ont éclaté à Tien-Tsin. »

Nous ferons remarquer que cette dépêche offre un caractère tout particulier de gravité ; Tien-Tsin est, en effet, la résidence du vice-roi Li-Hong-Chang, qui couvrait en ces derniers temps de sa haute protection les Français résidant dans cette ville. Pour que son autorité soit ainsi devenue insuffisante, il faut que de graves changements aient été apportés dans la politique impériale, et que l'influence pacifique que le puissant vice-roi exerçait sur les conseils de l'empire soit considérablement amoindrie.

Les renforts du Tonkin

L'*Evénement* se dit en mesure de donner des *détails très précis sur les troupes de l'armée de* terre qui vont partir pour le Tonkin. M. le ministre de la guerre a télégraphié hier aux commandants de corps d'armée de préparer le départ des volontaires destinés à relever l'effectif des neuf bataillons de l'armée de terre présents au Tonkin et à les porter chacun à 950 hommes environ. Chaque bataillon recevra 180 volontaires. Quant aux renforts proprement dits, ils ne se composeront que de quatre bataillons fournis tous par l'Algérie, savoir : les 3e et 4e bataillons de la légion étrangère à Sidi-bel-Abbès et le 2e bataillon du 1er tirailleurs à Blidah formant le 4e régiment de marche.

Le 3e bataillon de zéphirs, qui occupe la province de Constantine, est destiné à renforcer le corps de débarquement de Kélung. Il a reçu l'ordre de quitter Batna et de s'embarquer à Philippeville le 15 novembre. A cette date partiront, tant de France que d'Algérie, 5,350 hommes de l'armée de terre. Nous pouvons, dit l'*Evénement*, garantir ce chiffre et ces renseignements.

L'emprunt chinois

La *République française* appelle l'attention la plus sérieuse de ses lecteurs sur la communication suivante, qui émane, dit-elle, d'une personne en relations constantes avec les maisons de banque de Shanghaï et de Hong-Kong. Nul en France, ajoute l'organe opportuniste, n'est comme notre correspondant en mesure de connaître la situation financière du gouvernement chinois :

Vous avez entendu parler de l'insuccès absolu du dernier emprunt chinois. Mais comme vous n'avez probablement eu connaissance que du fait brutal, je vous envoie quelques détails accessoires qui vous éclaireront sur la situation financière du Céleste-Empire. Peut-être même trouverez-vous utile de les faire connaître à vos lecteurs, surtout en ce moment où nos pouvoirs publics s'occupent passionnément de la Chine.

L'emprunt dont il a été question dans les journaux ne datait nullement d'aujourd'hui, comme on a paru le croire. Il remontait à l'année dernière ; il avait été contracté, au mois d'avril 1883, à une grande banque anglaise de Shanghaï, dont le titre est *Hong-Kong and Shanghai Banking corporation*. Et c'est cet emprunt qu'il s'agissait de lancer dans le public.

Il avait été contracté, je le répète, en avril 1883, par l'intermédiaire du vice-roi de Canton, et s'élevait à un millions de taëls, avec faculté pour la Chine, au moment de la ratification impériale, d'en réclamer deux. La ratification ayant eu lieu en 1883, dans le même mois la somme de 2 millions de taëls avait été versée au vice-roi contre remise de l'édit impérial, des bons de douane, etc. Mais comme la Banque n'avait pas jugé le moment favorable pour une émission publique, elle avait, depuis ce moment-là, gardé dans ses caisses les obligations chinoises, obligations constituant au reste un excellent placement, puisqu'elles rapportent 8 0/0.

Or, depuis plusieurs mois, le gouvernement impérial, à court d'argent et désirant faire de nouveaux emprunts, harcelait sans cesse les directeurs de la Banque, se plaignait hautement de ce qu'ils n'eussent point placé ses titres, les accusant presque de partialité pour nous. Et c'est de la sorte qu'il les avait amenés à une émission publique. Les directeurs savaient à n'en pas douter que cette émission ne réussirait pas. Mais obligation était à eux de la tenter afin de bien établir leur bonne volonté auprès du gouvernement chinois, et surtout pour lui prouver l'impossibilité matérielle où ils étaient de lui faire de nouveaux prêts.

Vous savez ce qui est arrivé. Mais l'échec de l'émission a peut-être encore été plus complet qu'on l'a dit. Le public n'a, pour ainsi parler, rien souscrit. Sur les 2 millions de taëls présentés, 600,000 seulement ont été souscrits, et sur ces six cents mille, 580,000 avaient été pris à l'avance, comme cela a toujours lieu ici avec les emprunts chinois, par les Compagnies d'assurances qui trouveraient difficilement un meilleur emploi à leurs capitaux disponibles.

Quand vous voyez l'opinion publique de l'Angleterre prendre aussi passionnément parti contre la France dans cette expédition de Chine, vous vous étonnez sans doute que les Anglais qui habitent le Céleste-Empire et qui sont colossalement riches aient pu laisser en souffrance un emprunt aussi minime et tout ce qu'il y a de mieux garanti, puisqu'il l'est par le produit des douanes de Canton. Mais ne soyez point surpris. Tous les Anglais de ces parages sont avec la France et font des vœux pour le succès de ses armes. Ils savent que si nous reculions, l'Europe entière serait avant peu forcée de venir mettre ces barbares à la raison.

En s'abstenant dans l'emprunt chinois, leur intention, qu'on le sache bien, a été de faire une manifestation en faveur de notre pays. Et ils sont si bien de notre côté, que, s'il plaisait au gouvernement français d'émettre sur les places de Shangaï et de Hong-Kong un emprunt de 100 à 200 millions dont le montant serait consacré à une conduite énergique et rapide des opérations, vous pouvez être sûrs que les colonies anglaises de Chine seraient les premières à apporter leur argent, et l'emprunt serait plutôt couvert cinq fois qu'une.

D'ailleurs, leur animation contre la politique étroite de lord Granville est telle, qu'après avoir plus ou moins directement pesé sur la Chine pour la déterminer à nous résister, le gouvernement anglais pourrait bien être entraîné avant peu par ses nationaux à peser ouvertement sur le Céleste-Empire pour l'obliger à nous donner satisfaction.

REVUE DE LA PRESSE

La danse des écus.

Sous ce titre significatif : « La danse des écus », on lit dans le *National* :

Nous signalions, il y a deux jours, la publication de l'intéressant rapport du ministre des finances concernant les engagements du Trésor à la date du 1er janvier 1884.

En fouillant ce document, on y découvre des renseignements qui sont faits pour édifier les contribuables sur la sarabande effrénée qu'on a fait danser à leurs écus.

Nous disions que les engagements du Trésor s'élevaient jusqu'en 1960 à la somme de seize milliards cent cinquante-deux millions sept cent trente-sept mille cinq cent cinquante-quatre francs et 53 centimes. (C'est beau la comptabilité !) Nous avons oublié quelques petites sommes qu'il convient de ne pas plus négliger que l'appoint de 53 centimes, scrupuleusement noté par le ministre des finances.

Subventions aux compagnies maritimes en dix-huit ans, 290,164,905 fr.

A la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, en dehors du budget ordinaire de l'instruction publique, 236,541,000 fr.

Ensemble, plus d'un demi-milliard.

Ajoutons aux seize milliards et au demi-milliard précités, un autre milliard pour la dette flottante.

Plus, les garanties d'intérêt aux chemins de fer.

Plus, le service annuel de la rente perpétuelle, 700 millions.

Plus 310 millions de cautionnements.

Plus 153 millions de pensions.

Ah ! nous comprenons, après avoir lu ce loyal et lumineux exposé du ministre des finances, que M. Jules Ferry, hypnotisé par ces chiffres, se soit écrié devant la commission du budget : *En 1886, nous n'échapperons pas à de nouveaux impôts ; si nous n'en proposons pas cette année, c'est parce que nous entrons dans une période d'élections.*

***

Sages paroles

Nous ne pouvons que nous associer au langage digne, ému, politique en même temps, tenu par le *Journal des Débats*, au sujet des élections récentes en Alsace et en Lorraine :

Cette ténacité obstinée du sentiment français est un fait que nous devons signaler avec la sympathie la plus profonde, mais, hélas ! la plus douloureuse, car il nous est interdit d'en triompher. Il n'y aurait pour nous aucune dignité à y chercher contre l'Allemagne l'occasion d'une menace. Nous n'avons même pas, comme nos amis d'au de là des Vosges, le triste droit de protester contre un traité que nous avons signé. Autant la protestation les honore, parce que, de leur part, elle est un acte, et le seul qu'ils puissent accomplir, autant elle nous honorerait peu, parce que, de notre part, elle ne serait qu'une vaine démonstration.

. . . . . .

Nous n'allons pas jusqu'à nous bercer de l'illusion que l'Allemagne reconnaîtra la faute qu'elle a commise, encore moins qu'elle la réparе, et pourtant, ne serait-elle pas encore plus forte et plus grande si elle ne nous avait pas pris l'Alsace et la Lorraine ? Cette éternelle protestation qui accompagne son char de triomphe n'ajoute pas à l'éclat du présent non plus qu'à la sécurité de l'avenir. Sans nous y associer, nous ne saurions ne pas l'entendre et ne pas dire à nos compatriotes d'hier que, s'ils aiment toujours la France, celle-ci n'a pas cessé de les aimer.

***

Un coup d'Etat en projet

On lit dans le *Voltaire*, sous la signature de M. Ranc :

La discussion de la loi électorale commencera mardi au Luxembourg. En attendant, les groupes du Sénat discutent le rapport présenté par M. Demôle au nom de la commission.

Je vois avec plaisir que, même au centre gauche, pas une voix ne s'est élevée pour protester contre l'inéligibilité des princes. L'esprit orléaniste, s'il existe, ne s'est pas manifesté.

Quelques-uns disent que décréter l'incapacité des membres des familles qui ont régné sur la France à faire partie des Assemblées délibérantes, c'est prendre une précaution inutile. On prétend que si le suffrage universel envoyait à la Chambre et au Sénat une majorité monarchiste, rien n'aurait servi d'établir des barrières légales qui seraient bien vite franchies.

Je ne partage pas cet avis. Le jour où nous serions contraints de repousser par la force les entreprises des prétendants, il serait très bon d'avoir pour nous, outre le droit qui ne se prescrit pas, la vulgaire légalité. Cela donnerait à réfléchir aux amateurs de restauration.

Et puis, il est bon de faire savoir à tous par des mesures législatives bien claires que les princes ne sont pas citoyens, que la République peut bien user envers eux de tolérance et de débonnaireté, mais qu'elle doit toujours se considérer comme étant, en face des prétentions monarchiques, en état de légitime défense.

Le *Soleil* répond ainsi qu'il suit à cette note :

M. le duc d'Aumale a officiellement refusé naguères une candidature sénatoriale. M. le comte de Paris et M. le duc de Chartres agiraient de même, dans une circonstance identique. Donc, l'article de la loi électorale sénatoriale, qui les déclarera inéligibles, est absolument sans la moindre importance. Mais ce n'est pas là ce que M. Ranc conteste. Ce qu'il conteste, c'est le principe de la souveraineté nationale dont le suffrage universel est la mise en pratique.

Comment ! si le suffrage universel, instrument de la souveraineté nationale, élisait un parlement conservateur, en lui donnant pour mission le rétablissement de la monarchie, le parti républicain ou plutôt la coterie opportuniste, ou si l'on veut l'Union républicaine, se croirait le droit de se placer au-dessus du suffrage universel, au-dessus de la souveraineté nationale, au-dessus enfin de la volonté du pays, et de résister par la force à une décision qui serait très légale.

M. Ranc oublie que l'Evangile a dit que celui qui se servirait de l'épée périrait par l'épée. Il ne croit, sans doute, pas à l'Evangile. Mais puisqu'il ne croit qu'à la force, il est bon qu'il sache aussi que le parti, qui appelerait révolutionnairement la force à son aide contre le droit, serait fatalement destiné à périr par la force, et qu'à la force on a toujours la possibilité de répondre par la force.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 2 novembre.

Nominations épiscopales

Le *Figaro* confirme que le *Journal officiel* doit enregistrer très prochainement la nomination de Mgr Hasley, à l'archevêché de Cambrai.

Les mêmes décrets nommeront :

M. Labouré, vicaire-général d'Arras, à l'évêché du Mans.

M. Gonindard, prêtre de la congrégation des Chartreux, de Lyon, à l'évêché de Verdun.

M. Gary, aumônier de l'Ecole navale de Brest, à l'évêché de la Basse-Terre, Guadeloupe.

Il ne restera plus à pourvoir que les sièges d'Avignon, de Dijon et d'Agen.

Suppression des emplois inutiles

Sous ce titre, le *Petit Marseillais* publie la nouvelle suivante :

« Paris, 31 octobre, 6 h. 10.

» Je vous ai dit, à diverses reprises, que M. Brisson, certain de pas être réélu à Paris, cherchait un département où il eût des chances de se faire maintenir son mandat. Des démarches dans ce sens ont été faites un peu partout, soit par lui, soit par ses amis, sans succès.

» Enfin, le président de la Chambre vient de décider M. Tassin à lui céder sa place dans Loir-et-Cher, et à le présenter à ses électeurs comme son successeur.

» M. Tassin ne rentrera plus à la Chambre, et l'on annonce qu'il sera créé inspecteur général des receveurs des finances de Paris.

» Encore une nouvelle place qu'on créera au moment où l'on réclame de toute part la suppression de nouveaux emplois. »

La Toussaint à Paris.

La fête de la Toussaint a été célébrée à Paris avec une grande solennité. Conformément à la décision prise par Mgr Guibert, on a quêté dans toutes les églises et chapelles, pour l'œuvre diocésaine des écoles chrétiennes. Cette année, la célébration de la fête de la Toussaint coïncidait avec la clôture des exercices du mois du Saint Rosaire. Partout, une assistance aussi nombreuse que recueillie emplissait les églises. A Notre-Dame, les offices de la journée ont été célébrés pontificalement par S. Gr. Mgr le coadjuteur. Pendant toute la journée la population parisienne s'est portée aux cimetières. A deux heures de l'après-midi, la foule montait en colonne serrée au Père Lachaise par la rue de la Roquette. Dans les cimetières suburbains les visiteurs sont venus en très grand nombre. Le nombre des entrées dans les principaux cimetières de Paris a été de 103,000 au Père-Lachaise ; 91,000 à Ivry ; 72,000 à Montparnasse ; 40,000 à Montmartre.

M. de Lesseps

Le comte F. de Lesseps et son fils, M. Charles de Lesseps, se disposent à partir ensemble le 12 novembre pour l'Egypte.

Les ouvriers sans travail de Lyon

Une réunion publique des ouvriers sans travail de Lyon a eu lieu vendredi soir, dans la salle des Folies-Bergère. Il y avait environ 2,000 personnes. Après la constitution du bureau, le citoyen Delanga a constaté l'inertie du gouvernement, qui ne veut rien faire pour les ouvriers sans travail. Nous patienterons encore, a-t-il ajouté, mais le moment viendra où nous forcerons la main au gouvernement. Les citoyens Faix et Paulot ont fait le procès du maire de Lyon et l'ont traité de canaille. Le citoyen Paulot a demandé qu'on s'oppose à l'expulsion des locataires de leur domicile quand ils n'en peuvent pas payer le loyer. Le citoyen Delord a accusé la Chambre de vouloir augmenter les impôts sur la viande et les grains afin d'enrichir les éleveurs. Il a conclu en disant que si l'on ne veut rien faire pour les ouvriers, il faudra présenter une dernière sommation au gouvernement, qui sera responsable des conséquences.

L'assemblée a adopté enfin les résolutions suivantes :

1° Rétablissement de la taxe du pain ;

2° Les logements inoccupés seront mis à la disposition des nécessiteux ;

3° Des fonds de secours seront votés par le conseil municipal et distribués par les chambres syndicales.

Sur ces entrefaites un individu a crié : Du pain ou du plomb.

La séance est levée sans incident, au milieu de l'obscurité la plus complète, les ouvriers n'ayant pas voulu allumer le gaz par raison d'économie.

Une crosse d'honneur

Au mois de mai dernier, le journal l'*Anjou* ouvrit une souscription pour offrir une crosse d'honneur à Mgr Freppel.

Le chiffre désiré fut bientôt atteint et dépassé et samedi, dans la salle synodale du palais épiscopal d'Angers, eut lieu la remise au vaillant évêque de ce témoignage d'admiration et de reconnaissance de ses diocésains.

La crosse, tout en vermeil et d'un remarquable travail d'orfèvrerie dans le style du XIIIe siècle, est enrichie de figurines et de pierres fines et précieuses qui ajoutent à sa valeur.

A la crosse d'honneur étaient jointes une mitre et une chape brodées d'or.

Mgr Pavie, en remettant ces objets à Mgr Freppel, a fait un discours dans lequel il a rappelé les principaux actes de la belle et féconde carrière déjà parcourue par le prélat.

Mgr Freppel s'est ensuite levé pour remercier et répondre. Son discours a été plusieurs fois interrompu par les applaudissements.

L'Algérie protectionniste

La société d'agriculture d'Alger vient de faire parvenir à M. Tirard, ministre des finances, une pétition où elle réclame, au nom des agriculteurs algériens, le relèvement des droits de douanes qui frappent les produits agricoles. Elle expose que la situation agricole de la colonie n'est pas moins menacée que celle de la métropole et que le seul remède possible à cet état de choses serait dans la réforme des tarifs dans un sens plus protecteur.

Le choléra à Nantes

Le *Temps* a reçu la dépêche qui suit :

Nantes, 2 novembre.

La presse et la municipalité nantaises s'accordent pour garder le silence sur l'épidémie cholérique qui vient d'éclater dans cette ville. Tant qu'il a été permis d'espérer que l'on se trouvait en présence de cas isolés, issus de prédispositions personnelles et destinés à s'éteindre sans faire tache autour d'eux, je me suis associé, en ne vous écrivant pas, aux efforts tentés pour cacher cette triste nouvelle au public. Mais maintenant, après huit jours d'attente pendant lesquels la situation s'est plutôt aggravée qu'améliorée, il me paraît temps de dire la vérité, qui, dans ce taines circonstances et dans celle qui nous occupe, est souvent moins effrayante que les rumeurs populaires, grossies à l'infini par le vague et par la peur.

Le premier cas foudroyant remonte au vendredi 24 octobre. Depuis ce jour jusqu'au 31 à minuit, vingt-et-un cas, tous de caractère purement asiatique et presque toujours suivis de décès, ont été constatés ; dans la seule journée du 31, quatre nouveaux malades, gravement atteints, sont entrés à l'hôpital.

La mairie, toujours sous la préoccupation de pallier la situation, ne s'étant pas encore décidée à publier une statistique journalière, il est impossible d'évaluer le nombre des malades soignés dans leurs familles ; cependant, comme le fléau n'a touché jusqu'ici que les quartiers pauvres, dont les habitants sont en quelque sorte les clients forcés de l'hôpital, on peut l'espérer insignifiant.

Le premier cas a éclaté dans un hôtel ; aussi le corps médical croit-il se trouver en présence d'une épidémie importée de l'un de ses centres d'origine et non créée sur place par des influences morbides préexistantes, capables de l'alimenter longtemps. Il est donc permis d'espérer que, malgré le nombre relativement grand des cas foudroyants observés, caractère habituel du fléau au début de son installation dans un nouveau centre, l'épidémie ne tardera pas à prendre une marche plus lente et à s'éteindre graduellement, comme elle l'a fait déjà dans ses autres foyers secondaires.

Elle semble jusqu'à présent éviter de s'attaquer aux êtres forts en pleine possession de leur résistance vitale ; ses victimes sont des ouvriers débilités par l'alcoolisme, des enfants, des malheureux habitant les quartiers bas, humides, construits sur pilotis, qui bordent la Loire, et ont toujours fourni, lors des épidémies précédentes, le plus fort contingent de décès. Ces quartiers à part, la situation hygiénique de Nantes est bonne, bien meilleure en tous cas que ne l'était celle de Toulon ou de Marseille lorsque le choléra a visité ces deux villes.

On conserve donc beaucoup d'espoir, et la population n'a rien perdu de son sang-froid proverbial. Si quelque chose pouvait l'inquiéter, ce serait le silence trop prolongé gardé par la municipalité. On sait que quelques décès cholériques ont eu lieu ; un cas foudroyant, qui a amené la mort en trois heures, a éclaté en pleine voie publique ; on a vu des enterrements se diriger directement sur le cimetière sans passer par l'église ; on sait que, depuis le 30 octobre la douane ne délivre plus que des patentes brutes aux navires qui quittent le port ; il n'en faut pas plus pour mettre en quelques heures cent mille personnes au courant de la situation. Tous les efforts de l'administration pour la cacher devaient donc rester et sont restés inutiles.

Ce que la population continue à ignorer, c'est précisément ce qu'il importait de lui apprendre, le nombre relativement restreint des cas. Elle est portée à le croire beaucoup plus grand qu'il ne l'est, puisque l'autorité semble ne pas oser le lui avouer. On n'a qu'à continuer ainsi, si l'on veut provoquer une panique ; et pourtant, répétons-le, les Nantais, par leur excellente attitude, méritaient qu'on leur témoignât plus de confiance.

Nous recevons, d'autre part, le télégramme suivant :

La Haye, 1er novembre, 7 h. 40 soir.

Vu le choléra de Nantes, le gouvernement hollandais déclare le port de Nantes infecté. »

SARAH BERNHARDT

M. Victorien Sardou, dont le futur drame, *Théodora*, est déjà le sujet de toutes les conversations, se verra-t-il contraint de se passer de l'interprète sur laquelle il comptait ? On dit que c'est probable, Sarah-Bernhardt étant, en ce moment, assez souffrante pour ne pas entamer des études qui exigeraient une grande dépense de forces et d'énergie. Ce n'est pas l'énergie qui lui manque ; elle en eut toujours à revendre ; mais les forces capitulent. Il en est d'elles comme de la fortune : quand on dépense sans compter, vient un moment où la ruine se montre et où il devient bien difficile de la conjurer. Quelle femme, quelle artiste, à notre époque, s'est plus dépensée que Sarah-Bernhardt ?

Pour étrange, elle le fut assurément quelquefois, parfois même un peu ridicule, la grande artiste ayant, au suprême degré, cette maladie de la réclame, qui est un des signes distinctifs de notre temps. Elle ne voulait pas occuper seulement Paris de sa personne, de ses faits et gestes, de ses excentricités, de son talent et jusque de sa maison, mais aussi la province et même le monde, et elle restera une des grandes tapageuses de ce temps-ci, jusqu'au point de fatiguer le public qui a fini par se montrer injuste pour elle, et par diminuer naïvement celle qu'il avait par trop exaltée. Ceci est l'échec fatal. Il en est peu pour y avoir échappé, et, malgré les leçons du passé, artistes de toute sorte retombent constamment dans la même erreur.

Alors vient un moment où tout semble vous manquer sous les pieds. Dans le concert habituel de louanges et d'applaudissements, lorsque la moindre réticence se manifeste, lorsque la moindre protestation se fait entendre, c'est fini ; l'intelligence se trouve déroutée. Celui qui en est l'objet éprouve, à peu près, la même surprise douloureuse qu'un mélomane en entendant une fausse note dans un concert parfait. C'est même cent fois pire, parce que le souvenir de l'accroc persiste et ne s'effacera jamais dans la mémoire. Le jour où Sarah Bernhard se sépara de la Comédie-Française, avec l'éclat que l'on sait, fut l'accroc de sa carrière d'artiste. Elle eut, depuis, bien des jours bruyants, elle occupa le public, curieux d'elle, de bien des manières : mais elle l'occupa trop, et un autre jour devait venir fatalement, où elle expierait un excès de célébrité.

Rarement artiste fut plus étrange, plus audacieuse, et en même temps plus charmeuse. Elle avait ce que les vieux classiques appelaient une voix d'or ; et quoique cela ne signifie rien du tout, on comprend ce que cela veut dire : c'est qu'il n'y en eut pas de plus merveilleuse et de plus enchanteresse. Il y a vingt ans, à peu près, qu'on l'entendit pour la première fois, et il semble que c'est d'hier. Le *Passant*, de François Coppée, marque une date à la fois littéraire et dramatique. Il fut le premier succès du poète qui, aujourd'hui, est académicien, et en même temps, la révélation du talent de Sarah-Bernhardt. Que de choses, depuis lors ! Les triomphes survinrent, et l'éclat de la renommée. Le poète, en vue du premier coup, arrangeait bien sa vie, toute d'honneur littéraire ; l'artiste arrangeait mal la sienne. Elle eut, trop tôt, et elle garda trop longtemps la fringale du bruit.

Mais, à côté de cela, quels efforts artistiques et quels succès réels ! Pendant un certain nombre d'années, Sarah Bernhardt eut tout Paris, dans sa frêle main. Elle le comprit et s'en joua, trop pleine de son triomphe pour se dire qu'un moment vient toujours où les esclaves les plus dociles se révoltent, et où il n'y a pas de transition, pour ainsi dire, entre l'adoration et l'injustice. C'est l'histoire éternelle de tous les grands adulés qu'une transformation aussi subite atteint douloureusement comme un voyageur surpris, au milieu de son rêve, par le choc subit et par l'effondrement d'un train lancé à toute vitesse. Qui ne se souvient de cette soirée de l'*Aventurière* à la Comédie-Française, date d'une rupture consommée et sur laquelle personne ne voulut revenir ? C'est à partir de ce moment fâcheux que commence la vie grandement déséquilibrée, la recherche du bruit et comme une inquiétude d'être oubliée, qui se traduit par d'étonnantes et successives manifestations.

Et combien peu de chose il faudrait, cependant, à cette femme supérieure, pour reprendre le rang qu'elle mérite, et pour devenir, de la bonne manière, séductrice et souveraine, dans cet art où elle fut, et où elle est encore si justement admirée ! Ce rôle de *Théodora* que lui réservait M. Victorien Sardou, devait être, pour elle, l'occasion d'un nouveau et durable triomphe. A treize siècles de distance, ces deux femmes, l'une impératrice d'Orient, l'autre souveraine de l'art, ont de curieux points de ressemblance, et la névrose régnait alors à Constantinople, comme elle règne aujourd'hui à Paris. L'une et l'autre, amoureuses de fracas, d'éclat, de supériorité, faites d'étonnants contrastes et surtout jalouses de leur puissance, appartiennent à la race fabuleuse de ces sirènes qui domptent les plus forts, quand ceux-ci n'ont point la précaution prudente de se faire attacher au mât du navire.

Seulement, elles sont, à leur tour, victimes d'une existence surmenée et, quand la première désillusion survient, dans leur vie, s'affaissent, pour avoir trop abusé de leur pouvoir et pour avoir eu trop longtemps la conviction de leur invulnérabilité. Voilà la cause de la maladie de Sarah Bernhardt, la cause principale, et peut-être la seule que l'on n'avoue pas. La maladie, fort heureusement, n'est pas incurable, et l'artiste n'a pas dit assurément ses derniers mots. La perte serait trop grande, peut-être irréparable, si le théâtre était à jamais fermé à cette